

FédéMAG

Le magazine de la Fédération des professionnels de santé libéraux du Centre-Val de Loire - N°1 - Automne 2015



Les Unions font la force !

FÉDÉRATION
URPS
CENTRE - VAL DE LOIRE



« La pluriprofessionnalité fait notre force »



Dr Raphaël ROGEZ

Dès 2011, les Unions régionales de professionnels de santé de la région Centre-Val de Loire ont saisi la perche que la Loi HPST leur tendait : s'unir, au sein d'une Fédération, pour faire avancer ensemble la coordination interprofessionnelle au service de la qualité de soins et de projets communs. Force est de constater qu'à la veille du renouvellement de leurs élus ou représentants nos URPS ont gagné leur pari. La Fédération des URPS du Centre-Val de Loire fait en effet partie des structures de ce type les plus actives de France, en dépit d'une situation démographique contrastée d'une profession à l'autre. Jugez plutôt. Son Bureau se réunit tous les mois et le dialogue est permanent entre ses membres. La Fédération du Centre-Val de Loire est la seule fédération de France à avoir organisé un Forum sur un sujet qui doit mobiliser toutes les énergies : l'amélioration de la prise en charge coordonnée des personnes âgées. Elle a également été

le creuset d'un projet expérimental d'intérêt national, le PAERPA (Parcours de Santé des Personnes Âgées en risque de Perte d'Autonomie). Enfin, ses représentants siègent dans les différentes instances de la démocratie sanitaire en région...

Pour autant, cette Fédération a bien failli être rayée d'un trait de plume par le législateur, à une époque où chacun s'accorde à dire que l'avenir de la santé passe par la pluriprofessionnalité en soins de ville ! Un amendement au projet de Loi de Santé déposé le 30 mars par le gouvernement prévoit en effet de supprimer les fédérations. Les démarches entreprises par les représentants de la Fédération du Centre-Val de Loire ont-elles contribué à faire capoter cette intention absurde ? En tout cas, une circulaire du ministère de la Santé datée du 22 mai 2015, relative au renouvellement des membres des assemblées des URPS, précise que les fédérations « pourront néanmoins continuer d'exister », à condition que l'amendement ne soit pas réintégré lors du vote final de la loi...

Alors, longue vie à notre Fédération ! Et que la lecture du premier numéro de son magazine puisse vous convaincre que la pluriprofessionnalité fait la force des quelque 11 000 professionnels de santé libéraux des six départements de notre région.

Dr Raphaël ROGEZ,
Président de la Fédération des URPS du Centre-Val de Loire

LE BUREAU DE LA FÉDÉRATION DES URPS

PRÉSIDENT	• Dr Raphaël Rogez – URPS Médecins
VICE-PRÉSIDENT	• Philippe JAUBERTIE – URPS Masseurs-Kinésithérapeutes
TRÉSORIER	• Bruno MEYMANDI-NEJAD – URPS Chirurgiens-Dentistes
TRÉSORIER ADJOINT	• Véronique FAUVINET – URPS Orthophonistes
SECRÉTAIRE	• Didier MACHICOANE – URPS Pharmaciens
MEMBRES	• Thierry BROUILLET – URPS Podologues
	• Francis GUINARD – URPS Biologistes
	• Françoise HARDY-BERCKMANS – URPS Orthoptistes
	• Michèle LEROY – URPS Sages-Femmes
	• Élisabeth ROCHON – URPS Infirmiers

« La Fédération, un interlocuteur de qualité pour l'ARS Centre-Val de Loire »



Philippe DAMIE

Pouvoir bénéficier d'un regard croisé de l'ensemble des professionnels de santé est un atout pour une Agence régionale de santé. L'ARS a en effet besoin d'interlocuteurs structurés favorisant une approche globale interprofessionnelle. La Fédération des URPS nous offre ces possibilités.

J'ai eu l'occasion de mobiliser la Fédération sur des thématiques et des travaux qui ont permis de donner sens à notre politique de santé.

Dans un premier temps, le travail effectué sur la télé-médecine : l'ARS Centre-Val de Loire a été retenue dans le cadre de l'expérimentation de la tarification des actes de télémédecine. Dans ce cadre, la Fédération a été un interlocuteur de qualité pour faire de la pédagogie, proposant des pistes de travail et permettant de déboucher sur une convention de partenariat.

Je continuerai sur la voie de l'approche expérimentale. L'ARS est fortement engagée dans l'innovation et la recherche de solutions expérimentales avec notamment la démarche PAERPA. La Fédération a été très porteuse et est représentée au sein du comité stratégique mis en place sur le territoire de Loches-Amboise. Le PAERPA est à cet égard un excellent exemple de coordination des professionnels de santé autour d'une démarche de parcours de soins. Dans ce projet, la Fédération a permis de créer ou de faciliter ce lien indispensable à la mise en œuvre de parcours pour les personnes âgées.

Un travail a également été engagé avec la Fédération

sur un des champs de compétence de l'ARS qui doit être renforcé : la prévention. Un appel à projets sur des actions de prévention dans les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) a été lancé, avec l'appui de la Fédération des URPS, afin d'évaluer les besoins des professionnels de santé dans ce domaine. Pour continuer dans le champ de la prévention, la Fédération a pris l'initiative d'organiser un colloque régional, en fin d'année 2014, présentant des actions partagées autour de la thématique de la prévention du risque de chutes chez la personne âgée.

Enfin, dernière illustration de notre volonté de nous appuyer sur la Fédération en restant dans le secteur des MSP, qui sont des lieux par définition illustratifs de la coopération entre professionnels de santé, c'est le travail sur la formation des coordonnateurs de ces structures. Ce projet, engagé en partenariat avec l'EHESP (École des hautes études en santé publique), la HAS (Haute autorité de santé), la Fédération nationale des MSP et les interlocuteurs locaux, donne l'opportunité d'asseoir une fonction nouvelle qui permettra de renforcer les interactions entre professionnels et le portage de projets communs.

Ces quelques exemples démontrent l'utilité d'une Fédération des URPS structurée, ce qui est le cas dans notre région et je me félicite de nos différents partenariats. La Fédération des URPS est active en région-Centre Val de Loire et je compte continuer à m'appuyer sur elle afin de poursuivre les échanges et le travail constructif qui ont été engagés au profit des patients de notre région.

Philippe DAMIE,
Directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire

Dix URPS unies pour promouvoir la coordination et la qualité des soins

La Fédération des URPS rassemble les 10 URPS des professionnels de santé libéraux du Centre-Val de Loire : URPS Biologistes, URPS Chirurgiens-Dentistes, URPS Infirmiers, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, URPS Médecins, URPS Orthophonistes, URPS Orthoptistes, URPS Pédiatres-Podologues, URPS Pharmaciens, URPS Sages-Femmes.

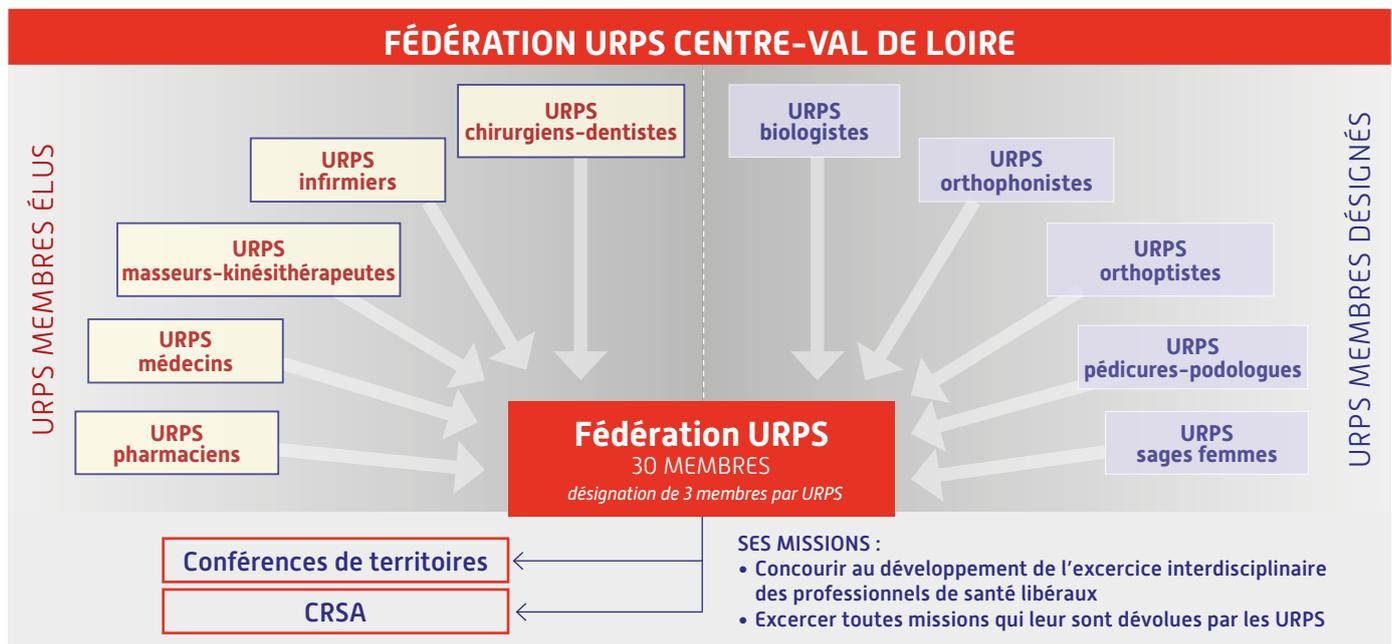


Ces 10 URPS participent de concert, en application de la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et du décret n°2010-585 du 2 juin 2010, aux missions suivantes :

- La préparation et la mise en œuvre du *Projet régional de santé*.
- L'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins en vue de faire des propositions pour le *Schéma régional d'organisation des soins (SROS)*.

- L'organisation de l'exercice professionnel (notamment permanence et continuité des soins, modes d'exercice).
- Des actions dans les domaines des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique du patient.
- La mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux, centres, maisons et pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins.
- Le déploiement et l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés.
- La mise en œuvre du développement professionnel continu (DPC).

Cinq professions élisent leurs représentants : les chirurgiens-dentistes (9 membres), les infirmières (12), les masseurs-kinésithérapeutes (9), les médecins (40) et les pharmaciens (9). Les cinq autres désignent leurs représentants : les biologistes (3), les orthophonistes (9), les orthoptistes (3), les pédicures-podologues (9) et les sages-femmes (3). Les élus et délégués de chaque URPS siègent durant un mandat de 5 ans.



Un grand projet soutenu par la Fédération : le PAERPA

Dans le cadre de la Stratégie nationale de santé, le ministère de la Santé a retenu la candidature de la région pour expérimenter le Parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA). Cette démarche, qui a pour ambition de répondre aux grands enjeux de santé de la région, est piloté par l'ARS et soutenu par la Fédération des URPS.



Ce PAERPA couvre l'arrondissement de Loches, les cantons d'Amboise et de Bléré, et les communes de Truyes et Cormery, en Indre-et-Loire, un territoire pilote disposant d'une offre diversifiée de services, de pratiques de coordination et d'actions innovantes, ainsi que de la mobilisation actives des professionnels de santé libéraux. L'objectif du PAERPA est d'assurer la prise en charge optimale des personnes âgées de 75 ans et plus, autonomes ou non, dont l'état est susceptible de s'altérer pour des raisons d'ordre médical et/ou social, grâce à une étroite coordination entre les secteurs sanitaire, social et médico-social. Il doit notamment servir à identifier les risques de rupture lors du parcours de soins de la personne âgée, grâce un accompagnement tant préventif que curatif.

La convention territoriale PAERPA a été signée le 26 septembre 2014, en présence de Marisol TOURAINE, par les membres du Comité stratégique PAERPA (Agence régionale de santé, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, Collectif Interassociatif sur la Santé, Fédération des URPS du Centre-Val de Loire et organismes d'Assurance maladie et de vieillesse), à l'issue d'une démarche partagée de diagnostic et de concertation engagée depuis un an avec l'ensemble des partenaires institutionnels, sanitaires, médico-sociaux et sociaux du territoire.

Dans le cadre de l'expérimentation PAERPA, des outils sont mis à la disposition des professionnels des domaines sanitaire, médico-social et social pour améliorer la structuration du parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie. Parmi eux, le Plan Personnalisé de Santé (PPS), plan d'actions formalisé à plusieurs professionnels de santé et placé sous la responsabilité du médecin traitant, pour la mise en œuvre d'interventions pluriprofessionnelles auprès d'une personne de 75 ans et plus en situation de fragilité et/ou atteinte d'une ou plusieurs maladie(s) chronique(s), sur le territoire pilote. Le PPS implique médecin traitant, infirmier, pharmacien, voire d'autres professionnels composant une Coordination Clinique de Proximité (CCP).

Concrètement, ce PAERPA, mené par le Pôle de Santé Pluriprofessionnel du Sud Lochois, nécessite la mise en place expérimentale d'une informatisation coordonnée et communicante, en particulier la création d'un Volet de synthèse médical (VSM) dans le Dossier médical personnel (DMP). Les professionnels de santé libéraux concernés (médecins, pharmaciens, infirmiers) ont bénéficié d'une formation mise en place par la Fédération des URPS. Par ailleurs, pour aider les 90 médecins du Sud Lochois à installer ce système d'information de coordination est prévu un financement de 1000 €, pris en charge à 75 % par l'ARS et à 25 % par l'URPS Médecins Libéraux.

TÉLÉMÉDECINE

la Fédération, force de proposition



La région Centre-Val de Loire ayant été sélectionnée pour expérimenter le financement d'actes de télé-médecine sur 3 ans, 4 projets intéressants les professionnels de santé libéraux ont été proposés à l'ARS : la télé-dermatologie (2 projets), les lésions intra-buccales et la télé-médecine en permanence des soins. Ces 4 projets et la rémunération des professionnels de santé impliqués dans ce type de consultation font l'objet de discussions délicates entre l'ARS et les URPS concernées.

L'URPS des Biologistes



Dr Francis GUINARD

« Au sein de la Fédération, le rôle de l'URPS est de développer des coopérations entre professionnels de santé libéraux pour une santé publique plus efficiente »

La profession de biologiste

Le biologiste médical est le professionnel de santé, médecin ou pharmacien, spécialiste de l'analyse des milieux biologiques chez l'être humain pour la prévention, le diagnostic et le suivi du traitement d'un très grand nombre de pathologies.

La formation de biologiste

Elle dure environ dix ans et débouche sur l'obtention d'un diplôme d'études spécialisées. Après la PACES (Première année commune des études de médecine), les études comportent 5 ans en pharmacie ou 6 ans en médecine, puis un internat qualifiant de 4 ans.

La démographie des biologistes

La région Centre-Val de Loire compte 200 biologistes médicaux libéraux, responsables de 131 sites, le plus souvent rattachés à l'un des plateaux techniques importants. Il y a 17 laboratoires dans la région. Mais la densité des sites ouverts au public n'est que de 5 pour 100 000 habitants (chiffres 2013), contre 14 / 100 000 habitants en Ile-de France, PACA, Languedoc-Roussillon, Alsace-Lorraine ou Rhône-Alpes). Mais il n'y pas de problème de permanence des soins assurée par la profession eu égard au nombre de prescripteurs. En avril 2015, on dénombrait 750 laboratoires de biologie médicale privés en France au sens de la loi du 30 mai 2013.

« Nous n'avons pas pour le moment de problèmes de recrutement de jeunes biologistes, sauf dans certaines régions un peu éloignées des grandes métropoles ou du littoral, explique le Dr Francis GUINARD, président de l'URPS des biologistes. Nous constatons par ailleurs des regroupements de structures de plus en plus importants, même si la financiarisation de la profession semble stoppée, du moins pour un temps. Enfin, les SPFPL (Sociétés de participations financières de professions libérales) ont le vent en poupe ».

Les membres de l'URPS des biologistes

- Dr Francis GUINARD (Cher), président et représentant l'URPS à la Fédération.
- Dr Marie-Josée LE MARCHAND (Loiret), secrétaire.
- Dr Patrick HAINSELIN (Eure-et-Loir), trésorier.

Vocation, bilan et perspectives de l'URPS des biologistes

L'URPS défend la biologie libérale auprès de l'ARS, collecte un maximum d'informations et de données concernant la profession à l'échelon régional et se met en situation de faire des propositions en participant aux instances ouvertes aux professionnels de santé (CRSA, futures Communautés territoriales professionnelles de santé, comités régionaux divers). « D'une façon générale, le rôle de l'URPS est de développer les coopérations entre professionnels de santé libéraux pour une santé publique plus efficiente », insiste le Dr Francis GUINARD.

L'URPS adhère à la Fédération de façon à coordonner son action avec celle des autres professions de santé, à y trouver des relais, à y entretenir des contacts permanents et à y participer à des projets communs (forums, actions de prévention, études observationnelles impliquant plusieurs professions).

Elle a ainsi participé à l'étude MARIE 1 (Médicaments à Adapter à la fonction Rénale et latrogénie Évitable) promue par l'URPS des pharmaciens et va participer à MARIE 2. Elle travaille aussi, avec Soins Coordonnés, sur la faisabilité d'un projet de dépistage de l'insuffisance rénale, qui associerait les médecins. Elle souhaiterait ainsi que le DFG (débit de filtration glomérulaire) soit mieux exploité par les prescripteurs.



CONTACT

Bâtiment B Le MASSENA - 122 bis rue du faubourg Saint-Jean - 45000 Orléans
TÉL. : 02 48 65 88 88 - MAIL : urpsbiocentre@gmail.com

L'URPS des Chirurgiens-Dentistes



Dr Bruno MEYMANDI-NEJAD

« Valoriser notre région et créer une dynamique permettant l'installation de nouveaux praticiens »

La profession de chirurgien-dentiste

Ce thérapeute qui exerce une profession médicale est le seul professionnel, avec le médecin, à pouvoir effectuer une intervention médicale ou chirurgicale en bouche. La pratique de la médecine dentaire comprend : la consultation, le diagnostic et les traitements des maladies de la bouche, des dents, des maxillaires et des tissus attenants, la prescription de toute médication par ordonnance dans le champ de sa capacité professionnelle.

La formation de chirurgien-dentiste

À l'issue de la PACES, le cursus d'odontologie dure au minimum 5 années supplémentaires dans l'une des 16 universités et débouche sur un diplôme d'État en chirurgie dentaire. L'étudiant peut aussi effectuer un internat avec 3 voies : chirurgie orale, orthopédie dento-faciale et médecine bucco-dentaire.

La démographie des chirurgiens-dentistes

Effectif en région : 1068 chirurgiens-dentistes libéraux. La densité démographique [2013] en région est de 45 / 100 000 habitants contre 63 / 100 000 habitants en moyenne nationale. La région se classe avant-dernière du classement national, après la Picardie (39) et la Normandie (40). La profession est inquiète par rapport au nombre des étudiants formés à l'étranger et qui vont revenir ces prochaines années exercer en France.

Les représentants de l'URPS à la Fédération

- Dr Bruno MEYMANDI-NEJAD (Indre), président de l'URPS.
- Dr Véronique MOULIS-COUTTET (Loiret).
- Dr Henri SARTORI (Eure-et-Loir).

Vocation, bilan et perspectives

Au sein de la Fédération, l'URPS s'est engagée dans les projets suivants :

- Soutien à la formation des assistantes dentaires.
- Soutien aux organismes de formation, type ONFOC, basés en région.
- Aide à la rédaction de thèse avec une bourse de 500 € versée à tout étudiant résidant en région ou ayant comme projet de s'y installer.
- Bourses d'études pour des étudiants partant au Cambodge et au Tibet.
- Edition de plaquettes ressource listant l'ensemble des réseaux d'aide aux patients et les contacts présents sur nos territoires.

- Aide ponctuelle aux antennes départementales de l'UFSBD (Union française pour la santé bucco-dentaire).
- Pilotage de projets régionaux de télémédecine : en 2011, développement et mise à disposition des praticiens de la région de boîtes mails sécurisées en partenariat avec le GCS Télésanté Centre.
- Étude et mise en œuvre d'un projet de téléconsultation et télé-expertise en partenariat avec l'URPS médecins, l'ARS et le GCS Télésanté Centre.
- Mise en ligne du site urps-dentiste-centre.fr.
- Soutien à l'UFSBD 36 dans son projet pilote destiné à mettre en place un praticien référent dans chaque EHPAD de l'Indre.
- Soutien à DENTAIDE Centre pour un projet similaire.
- Création d'une antenne universitaire sur Orléans en partenariat avec les collectivités territoriales, l'ARS Centre, le Conseil régional de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes, le CHR d'Orléans et la Faculté de Chirurgie Dentaire de Nantes : ouverture de septembre 2015 à février 2016 d'une unité composée de 4 fauteuils et 16 étudiants. « Ce projet phare de l'URPS a pour objectifs de valoriser notre région et de créer une dynamique permettant l'installation de nouveaux praticiens », explique le Dr Bruno MEYMANDI-NEJAD.

L'URPS a aussi pour projets de :

- Déployer l'antenne universitaire vers les centres hospitaliers de Tours, Chartres, Blois, Châteauroux et Bourges au sein d'un pôle Odontologie Centre.
- Développer la télé-odontologie en région Centre.
- Rendre cohérente l'offre de prévention bucco-dentaire dans les EHPAD de la région Centre en lien direct avec les acteurs de terrain.
- Mettre en œuvre des projets de terrain au plus près de vos préoccupations.



CONTACT

Bâtiment B Le MASSENA - 122 bis rue du faubourg Saint-Jean - 45000 Orléans
MAIL : urps.dentiste.centre.contact@gmail.com - SITE : www.urps-dentiste-centre.fr

L'URPS des Infirmiers



Eric GONZALEZ

« Le rôle des IDEL doit évoluer, leurs compétences et expériences doivent être davantage utilisées... »

La profession d'infirmier

L'IDEL (infirmier libéral) dispense à la population des soins divers (prélèvements sanguins ou urinaires, pansements, injections de médicaments, toilette, chimiothérapie, nutrition entérale, perfusions...), qui vont du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées aux soins palliatifs. Il est un véritable acteur de santé publique et un maillon indispensable des soins de ville. Il est le seul professionnel de santé contraint par la Loi à assurer une continuité de soins 24h/24h et 365j/an sans aucune reconnaissance financière, alors que la permanence des soins des médecins et l'astreinte de garde des pharmaciens et des ambulanciers sont rémunérées.

La formation d'infirmier

Elle se déroule en 3 ans en IFSI (Institut de formation en soins infirmiers) agréé par le ministère de la Santé et débouche sur le diplôme d'État infirmier. Après une expérience professionnelle en service, spécialisation possible en tant qu'infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, puéricultrice et cadre de santé. Devenir IDEL implique d'avoir au moins 24 mois (3200 heures) d'expérience professionnelle en structure hospitalière ou en institution au cours des 6 années précédentes.

La démographie des infirmiers

Les IDEL, première profession de santé libérale en France métropolitaine, représentent 16% de la population infirmière française totale, sont des femmes dans 84% des cas, âgées majoritairement de 40 à 44 ans.

Effectif en région : 2 440 IDEL et remplaçants sur 98300 pour la France hors DOM en 2014. Densité en région : 95,3 / 100 000 habitants contre 166,5 / 100 000 en moyenne nationale. Densité en région : de 57 à 144 / 100 000 habitants, très inférieure à celle des régions de la moitié sud de la France, même si elle a augmenté de près de 17% en 4 ans. Cette hausse s'explique par le fait que les IDE quittent de plus en plus le milieu hospitalier pour s'installer en libéral, ce qui pose un problème de sureffectif en certains endroits de la région.

Les représentants de l'URPS à la Fédération

- Eric GONZALEZ (Loiret), président de l'URPS.
- Isabelle MORIN (Loir-et-Cher).
- Élisabeth ROCHON (Loiret).

Vocation, bilan et perspectives

L'URPS s'est donnée pour mission de :

Représenter les IDEL au sein de toutes les structures de l'ARS et celles mises en place dans le cadre d'une offre de soins élargie (MAIA, PAERPA, Fédération de MSP).

Participer activement à la mise en place des systèmes d'information au sein du CTSIS, notamment le DMP, pour améliorer la prise en charge globale du patient.

S'investir dans le bon usage des médicaments avec l'OMEDIT, à la suite du 1^{er} Forum organisé par elle sur ce sujet en 2014.

S'impliquer dans les travaux de la Fédération des URPS et de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé.

L'URPS a pour projets de :

Travailler à la gestion du risque (sécurisation des parcours de soins, mise en place et expérimentation d'un CREX - Comité de retour d'expérience - libéral, diffusion d'information sur les médicaments anti-cancéreux pris à domicile).

Encourager les nouvelles formes de coopération (ville-hôpital, associations de libéraux...),

Participer au développement de la performance du système de santé (DMP, messagerie sécurisée, télémédecine).

« La voix des IDEL porte le témoignage d'une expérience unique, acquise sur tous les terrains, en remplaçant inlassablement le patient au centre des débats, explique Eric GONZALEZ. Ils restent les derniers témoins du soin à domicile, avec le regard posé sur la réalité de ce qui devrait être une offre de soins équitable et permanente, avec les problèmes d'accès aux soins, d'isolement, de transport, d'éducation thérapeutique, de difficultés sociales et financières. Le rôle des IDEL doit évoluer, leurs compétences et expériences doivent être davantage utilisées dans la refonte de l'offre de soins et le partage des tâches ».



CONTACT

Le Galaxie – Entrée AB – Rue des Châtaigniers. 45140 Ormes
TÉL : 02 38 91 16 53 – MAIL : urps.infirmiers@orange.fr

L'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes



Charles SCHPIRO

« L'URPS a axé son travail sur la prévention des risques liés à l'âge et sur l'indemnisation des maîtres de stages »

La profession de masseur-kinésithérapeute

Le masseur-kinésithérapeute est compétent pour effectuer tous massages et soins de rééducation orthopédique, rhumatologique, neurologique, uro-gynécologique, pédiatrique, gériatrique, pneumologique, cardio-vasculaire. Ces soins et massages peuvent être effectués en cabinet, chez le patient ou en milieu hospitalier.

La formation de masseur-kinésithérapeute

La France, en application d'un arrêté publié au Journal Officiel le 16 juin 2015, former des kinésithérapeutes en 5 ans depuis septembre 2015 (300 ECTS - European Credits Transfer System, Système européen de transfert et d'accumulation de crédits, qui a pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays européens). Les étudiants sont recrutés à l'université et doivent avoir validé 60 ECTS en PACES, STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) ou STS (sciences et techniques de la santé), étant entendu que les étudiants issus de PACES seront prioritaires. La formation se poursuit par 4 ans en instituts de formation (240 ECTS), ayant passé une convention avec une université.

La démographie des masseurs-kinésithérapeutes

Effectif en région : 1410 masseurs-kinésithérapeutes libéraux en 2010. Densité en 2015 : 64,2 / 100 000 habitants contre 100,7 / 100 000 en moyenne nationale. Il manque actuellement des masseurs-Kinésithérapeutes en région, mais le nombre de « kinés » formés a été multiplié par 3 en 3 ans passant de 27 à 90 dans l'école d'Orléans, ce qui devrait conduire à une réduction du déficit.

Les représentants de l'URPS à la Fédération

- Charles SCHPIRO (Eure-et-Loir), président de l'URPS.
- Isabelle GUÉRIN (Loiret).
- Philippe JAUBERTIE (Loiret).

Vocation, bilan et perspectives

L'URPS-MKL siège dans toutes les conférences de territoire du Centre-Val de Loire à la CRSA (dont la CSOS) et participe activement à la vie de la Fédération.

« L'URPS a axé son travail sur le vieillissement de la population, en éditant un flyer destiné à l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes de la région afin de sensibiliser les patients à la prévention des risques liés à l'âge, explique Charles SCHPIRO. Elle va mettre en place des ateliers d'équilibre pour les patients animés par les masseurs-kinésithérapeutes. Enfin, elle a décidé de financer des étudiants stagiaires dans leur cabinet afin qu'ils puissent percevoir une indemnité à la hauteur de leur investissement ».



CONTACT

Bâtiment B Le MASSENA - 122 bis rue du faubourg Saint-Jean - 45000 Orléans
TÉL : 06 61 84 10 69 - MAIL : urps@mkl-cvl.fr - SITE : urpsmkl-centrevaldeloire.fr

L'URPS des Médecins



Dr Raphaël ROGEZ

« L'URPS souhaite travailler de concert avec les autres professions de santé libérales afin d'assurer une prise en charge globale et de qualité du patient »

La profession de médecin

Le rôle du médecin est d'identifier, de prévenir et de traiter les problèmes de santé des personnes. Il établit un diagnostic sur la base d'éléments multiples : interrogatoire clinique, auscultation, palpation, prise de tension et autres explorations fonctionnelles. Il prescrit des examens complémentaires (radiographies ou analyses) et un traitement pharmaceutique ou divers soins, qu'il peut effectuer lui-même selon sa spécialité. Il peut travailler en libéral, dans le secteur privé ou le secteur public et au sein de nombreux domaines d'activité : industrie pharmaceutique, médecine humanitaire, médecine scolaire, laboratoire, recherche, santé publique, médecine du travail.

La formation de médecin

Le diplôme de docteur en médecine est délivré à l'issue d'une formation de 9 ans pour un généraliste et de 10 ou 11 ans pour une autre spécialité. La PACES est l'année de la sélection sur concours. Les 2^e et 3^e années débouchent sur le DFGSM (diplôme de formation générale en sciences médicales). Les 4^e, 5^e et 6^e années [l'externat] permettent d'acquérir une formation médicale complète et de préparer les ECN (épreuves classantes nationales), clé d'entrée à l'internat. L'internat dure 3 ans pour les généralistes, 4 ans pour la plupart des autres spécialistes et 5 ans pour des spécialités comme la chirurgie ou la médecine interne, qui préparent à un DESC (diplôme d'études spécialisées complémentaires). En fin de parcours, les internes décrochent un DES (diplôme d'études spécialisées) et le doctorat d'État en médecine.

La démographie des médecins

Effectif en région : 3 800 médecins libéraux. la région a la plus faible densité de médecins généralistes de France métropolitaine avec 88,3 médecins / 100 000 habitants contre 104,5 en moyenne nationale et se place juste en avant-dernier pour les médecins spécialistes avec 71,4 médecins / 100 000 habitants contre 93,1 en moyenne nationale. Ce manque devrait être progressivement comblé, du moins pour la médecine générale, par la hausse du numerus clausus depuis quelques années. Le maintien d'un nombre élevé d'internes peut

risquer d'entraîner à terme un surplus de médecins, auquel le contournement du numerus par des formations à l'étranger contribuera également fortement.

Les représentants de l'URPS-ML à la Fédération

- Dr Gérald GALLIOT (Eure-et-Loir).
- Dr Patrick JACQUET (Indre-et-Loire).
- Dr Raphaël ROGEZ (Indre-et-Loire), président de l'URPS.

Vocation, bilan et perspectives

L'URPS-ML représente tous les médecins exerçant une activité libérale. Interlocutrice majeure de l'ARS, elle contribue à la réflexion sur l'organisation de l'offre de santé régionale et participe à de nombreuses instances (CRSA, conférences de territoire...) et commissions de travail (démographie médicale, permanence des soins ambulatoires, télémédecine...). Partenaire de plusieurs organismes (FRMPS Centre, Médical Centre...), « l'URPS-ML a pour objectif d'améliorer les conditions d'exercice des médecins libéraux et de garantir ainsi la qualité des soins, indique le Dr Raphaël ROGEZ. Au sein de la Fédération, l'URPS-ML souhaite travailler de concert avec les autres professions de santé libérales afin d'assurer une prise en charge globale, coordonnée et de qualité en faveur du patient ».



CONTACT

Bâtiment B Le MASSENA - 122 bis rue du faubourg Saint-Jean - 45000 Orléans
TÉL : 02 38 22 07 07 - MAIL : urpsml-centre@orange.fr - SITE : www.urpsml-centre.org

L'URPS des Orthophonistes



Véronique FAUVINET

« Notre URPS s'emploie à mettre en œuvre des stratégies pour favoriser l'implantation de nouveaux professionnels et pour développer des actions de prévention primaire et d'éducation thérapeutique »

La profession d'orthophoniste

L'orthophoniste est un professionnel de santé qui exerce en cabinet libéral ou en établissement de santé. Il répond à toute demande de soins d'orthophonie pour des pathologies appartenant à ces trois domaines médicaux : anomalies de l'expression orale ou écrite ; pathologies oto-rhino-laryngologiques ; pathologies neurologiques. L'orthophonie consiste à prévenir, évaluer et traiter les difficultés ou les troubles de la communication et du langage oral et écrit ; des fonctions oro-myo-faciales ; des autres activités cognitives dont celles liées à la phonation, à la parole, au langage oral et écrit, à la cognition mathématique. La consultation pour des soins orthophoniques est initiée par un médecin qui prescrit un bilan, clé de voûte de l'intervention orthophonique, consistant en un examen clinique et technique détaillé du patient, avec compte-rendu, à la suite duquel l'orthophoniste peut proposer, si nécessaire, un projet thérapeutique.

La formation des orthophonistes

La formation initiale, dispensée sur 5 ans, comprend 3158 heures d'enseignement théorique et 2040 heures de stages pratiques, auxquelles s'ajoute le travail personnel de l'étudiant, notamment pour la réalisation du mémoire de recherche. Le certificat de capacité en orthophonie est un diplôme reconnu au grade de Master depuis 2013. Dix-huit centres de formation rattachés à des universités, en général des facultés de médecine, accueillent les étudiants en orthophonie.

La démographie des orthophonistes

530 orthophonistes libéraux exerçaient dans la région en 2014. La densité moyenne des orthophonistes est de 21,6 / 100 000 habitants en région, contre 28,8 en moyenne nationale, avec de fortes variations d'un département à l'autre. Ces chiffres sont particulièrement inquiétants pour la région, où le nombre d'orthophonistes est très largement insuffisant, sauf en Indre-et-Loire où est implanté le Centre de Formation Universitaire des Orthophonistes.

Les représentants de l'URPS à la Fédération

- Véronique FAUVINET (Loir-et-Cher), présidente de l'URPS.
- Christine HERVOUET (Indre), trésorière.
- François ULLIAC (Loir-et-Cher).

Vocation, bilan et perspectives

« L'URPS s'est d'abord consacrée à s'associer aux missions de la Fédération des URPS. Elle a peu à peu trouvé ses marques, initié et participé à des actions autour de la démographie régionale, explique Véronique FAUVINET. Face à ce grave problème démographique qui entraîne des carences et des ruptures de soins, notre URPS s'emploie à mettre en œuvre des stratégies pour favoriser l'implantation de nouveaux professionnels, notamment dans les zones très sous-dotées, et pour développer et/ou accompagner des actions de prévention primaire et d'éducation thérapeutique, touchant les divers domaines de compétences des orthophonistes, qui peuvent être en lien avec celles de la Fédération.

Par ailleurs, notre URPS organise un forum le 27 novembre 2015 à Orléans, qui traitera notamment de la nocivité des écrans, avec l'intervention de Michel Desmurget, auteur de *TV lobotomie* (Max Milo, 2013) et de deux orthophonistes de Meurthe-et-Moselle, Noémie Freund et Céline Thiriat [association de prévention APOMM], très investies sur la question ».



CONTACT :

URPS des Orthophonistes du Centre-Val de Loire : 17, rue Samuel de Champlain - 41000 Blois
TÉL : 02 54 42 11 27 - MAIL : veronique.fauvinet@wanadoo.fr

L'URPS des Orthoptistes



Françoise HARDY-BERCKMANS

« Notre URPS va être en mesure de mener à bien des des projets importants, notamment dans le dépistage »

La profession d'orthoptiste

L'orthoptiste est un professionnel de santé qui pratique la rééducation et la réadaptation oculaires, le dépistage et l'exploration fonctionnelle de la vision. Il exerce en libéral ou comme salarié dans un cabinet d'ophtalmologie, en milieu hospitalier ou dans un autre établissement de santé.

Le bilan orthoptique, sur prescription médicale, est l'examen indispensable pour l'évaluation des capacités visuelles. À l'issue du bilan et selon le diagnostic orthoptique, des séances de rééducation peuvent être nécessaires.

La formation d'orthoptiste

Le certificat de capacité d'orthoptiste se prépare en 3 ans après le bac dans 15 écoles intégrées à certaines facultés de médecine. Une refonte des études est en cours.

La démographie des orthoptistes

Effectif en région : 52 orthoptistes libéraux sur 3 000 dans la France entière. Densité en région : 2,3 contre 4,3 en moyenne nationale. Le nombre d'orthoptistes est très largement insuffisant dans la région, où ils se répartissent de manière hétérogène et sont surtout présents dans les grandes villes.

Les représentants de l'URPS à la Fédération

- Françoise HARDY-BERCKMANS (Cher), présidente de l'URPS.
- Béatrice L'HUILLERY-BERGER (Eure-et-Loir).
- Nathalie MARMASSE-BOULAIS (Loir-et-Cher).

Vocation, bilan et perspectives

L'URPS Orthoptistes a pour vocation de représenter cette profession de faible démographie et de mettre en œuvre tous les moyens utiles à son développement.

« Par son adhésion à la Fédération des URPS et la collaboration inter-professionnelle, notre URPS va être en mesure de mener à bien des projets importants, notamment dans le dépistage, avec celui de la rétinopathie diabétique », indique Françoise HARDY-BERCKMANS.



CONTACT

Bâtiment B Le MASSENA - 122 bis rue du faubourg Saint-Jean - 45000 Orléans
TÉL : 02 48 70 52 64 - MAIL : urpsorthoptistesidf@gmail.com

L'URPS des Pédicures-Podologues



Sébastien LAIGNEAU

« Nous œuvrons à la connaissance et à la reconnaissance de nos compétences au sein des professions de santé libérales »

La profession de pédicure-podologue

Cette profession intervient à la fois en rééducation (podologie) et en soins (pédicurie).

Le pédicure soigne tous les petits maux des pieds (cor, durillon, œil-de-perdrix, ongle incarné) et effectue les soins courants d'hygiène et d'entretien (ponçage, élimination des peaux mortes, coupe des ongles, traitement des verrues, application de crèmes et onguents). Il est aussi habilité à grader (évaluer la gravité) et soigner les patients diabétiques dans un cadre conventionnel.

Le podologue conçoit et fabrique des semelles orthopédiques pour des personnes souffrant de malformations (pieds plats, par exemple), de douleurs au genou ou au dos. Enfin, le pédicure-podologue peut participer à la rééducation fonctionnelle de personnes récemment opérées ou accidentées de la route. Enfin, le podologue réalise des orthonyxies (contentions unguéales) et des orthoplasties (contentions moulées en silicone) afin de compléter le soin.

La formation de pédicure-podologue

Le diplôme d'État est délivré par le ministère de la Santé à l'issue de 3 ans d'études dans l'un des 11 instituts de formation en pédicurie-podologie (dont 2 publics) et la réalisation d'un mémoire.

La démographie des pédicures-podologues

Dans la région : 440 pédicures-podologues libéraux et en exercice mixte en 2013, contre 410 en 2010. L'effectif est en augmentation de 7% en trois ans et la profession sur-représentée en milieu urbain. En France : près de 12000 pédicures-podologues libéraux en 2014 contre 11000 en 2010 (+9% de croissance en trois ans). Densité en région : 17,5 / 100 000 habitants contre 19,7 en moyenne nationale.

Les membres de l'URPS à la Fédération

- Sébastien LAIGNEAU (Loiret), président de l'URPS.
- Thierry BROUILLET (Loir-et-Cher), secrétaire.
- Agnès TAUGOURDEAU (Eure-et-Loir), vice-présidente.

Vocation, bilan et perspectives

« Depuis la création des URPS, nous œuvrons à la connaissance et à la reconnaissance de nos compétences au sein des professions de santé libérales, explique Sébastien LAIGNEAU. Nous nous efforçons de travailler en synergie avec les autres professions dans le cadre des actions menées par la Fédération et de participer à des programmes de santé publique visant à mieux prendre en charge les patients ».



CONTACT

Bâtiment B Le MASSENA - 122 bis rue du faubourg Saint-Jean - 45000 Orléans
MAIL : podologueurpscentre@outlook.fr

L'URPS des Pharmaciens



Dr Elisabeth LEMAURE

« Nous œuvrons pour faciliter l'accès aux nouvelles missions de soins à tous nos confrères et développer les relations interprofessionnelles indispensables à leur réalisation »

La profession de pharmacien

Le pharmacien est compétent pour établir un plan de pharmacothérapie, faire le suivi d'une thérapie médicamenteuse, diagnostiquer les problèmes en lien avec le médicament ou interpréter les résultats d'analyse médicale courante. Il assume la responsabilité de la préparation et de la dispensation des médicaments, qui est transcrite dans le Dossier pharmaceutique du patient consultable par tout autre pharmacien. Il joue également un rôle de conseil auprès du patient, participe à des actions d'éducation thérapeutique et oriente le patient vers les professionnels de santé compétents au moindre doute sur la nature d'une pathologie ou sur sa capacité à la prendre en charge. Enfin, il participe à la permanence des soins en assurant les gardes de nuit, les dimanches et les jours fériés.

La formation de pharmacien

À l'issue de la PACES, les études, qui débouchent sur un doctorat, durent 5 ans pour les pharmaciens souhaitant s'orienter vers l'industrie ou l'officine, 8 ans pour ceux qui veulent se spécialiser (pharmacie hospitalière, recherche, biologie...).

La démographie des pharmaciens

Effectif en région : 855 pharmaciens libéraux. Densité en région : 44 / 100 000 habitants contre 47,6 en moyenne nationale.

Les représentants de l'URPS à la Fédération

- Dr Elisabeth LEMAURE (Indre-et-Loire), présidente de l'URPS.
- Dr Didier MACHICOANE (Loiret).
- Dr Jocelyne WITTEVRONGEL (Indre).

Vocation, bilan et perspectives

L'URPS œuvre pour l'implication de tous les pharmaciens dans le parcours de soins, en coordination avec les autres URPS, afin d'apporter une réponse rapide et de qualité au patient, quels que soient sa pathologie et son niveau social. Elle reste l'interlocuteur privilégié du patient, à l'écoute de ses problèmes, dans une perspective de maintien d'une offre de soins harmonieusement répartie sur les territoires définis par la CRSA.

L'URPS est engagée dans les programmes de prévention et expérimentaux, afin de répondre aux critères d'efficience que nécessite aujourd'hui le secteur de la santé.

L'URPS s'est investie :

- Dans le projet MARIE (Médicaments à Adapter à la fonction Rénale et l'atrogénie Évitable), dont le but est de mettre en évidence le rôle du pharmacien dans le dépistage de l'insuffisance rénale chronique au sein d'une population à risque, en collaboration avec l'hôpital, les médecins généralistes et les biologistes. Le succès de l'étude a permis de passer à MARIE 2 en partenariat avec les URPS Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Limousin.
- Dans la participation à l'expérimentation du PAERPA, qui permet d'optimiser le parcours de santé des personnes de plus de 75 ans en risque de perte d'autonomie.
- Dans la coopération et les échanges avec l'OMEDIT Région Centre et la Fédération des Soins Palliatifs : création d'une communication sur la bonne observance ; développement de la chimiothérapie à domicile ; participation aux réunions du Comité de retour d'expériences, à la coordination Ville-Hôpital et à l'efficience des prescriptions dans les EHPAD.
- Dans l'étude du dossier Maisons de santé pluriprofessionnelles et de leur impact sur la répartition géographique harmonieuse des officines et le risque de fragilisation.

« Depuis quatre ans, nous œuvrons pour faciliter l'accès aux nouvelles missions de soins à l'ensemble de nos confrères et développer les relations interprofessionnelles indispensables à leur réalisation », Conclut le Dr Elisabeth LEMAURE.



CONTACT

37 rue des Sansonniers - 45000 Orléans
TÉL.: 02 38 81 23 75 - MAIL : urpspharmacienscentre@hotmail.fr

L'URPS des Sages-femmes



Michèle LEROY

« Notre objectif est que puissent être exploitées à 100 % les compétences des sages-femmes au service des patientes »

La profession de sage-femme

Les sages-femmes pratiquent, selon leur mode d'exercice :

- Le diagnostic et le suivi de la grossesse.
- L'échographie obstétricale.
- La surveillance de la grossesse à risque sur prescription d'un médecin.
- La surveillance et la pratique des accouchements et soins postnataux.
- Les révisions utérines, délivrances artificielles, anesthésies locales, épisiotomies et sutures.
- La réanimation néo-natale.
- Le dépistage des troubles neuro-sensoriels du nouveau-né.
- La visite post-natale d'une grossesse normale.
- La rééducation périnéo-sphinctérienne.
- Le suivi gynécologique de prévention et les consultations de contraception.

La formation de sage-femme

Après la PACES (Première année commune des études de médecine), 4 ans d'études en école de maïeutique, rattachée à une faculté de médecine, validés selon le protocole de Bologne (système LMD).

La démographie des sages-femmes

Effectif en région : 111 sages-femmes libérales. Densité : 27,5 / 100 000 habitants contre 38,1 en moyenne nationale. Ces chiffres sont en évolution rapide, car à numerus clausus égal, les postes hospitaliers se réduisant et des sages-femmes arrivant d'outre-frontière, on assiste à une augmentation des installations en libéral inquiétante pour les années à venir, d'autant que ce métier est méconnu de la population. Il est donc nécessaire de réfléchir à ces évolutions démographiques.

Les représentants de l'URPS à la Fédération

- Michèle LEROY (Loiret), présidente de l'URPS.

Vocation, bilan et perspectives

Dans le cadre de la Fédération, l'URPS participe auprès de l'ARS à 3 groupes de travail sur la périnatalité : IVG, suites de couche à domicile (Programme de retour à domicile - PRADO) et dépistage des grossesses à complications. Elle y rappelle le rôle de la profession, tant en matière d'accompagnement des jeunes parents lors d'une naissance que des femmes pour leur contraception et leur suivi gynécologique.

« La Fédération nous a permis de nous faire mieux connaître, y compris des autres professions de santé qui peuvent découvrir l'étendue de nos compétences et responsabilités en prévention, information et réalisation d'actes variés, indique Michèle LEROY. Ainsi, on ne sait pas assez que les sages-femmes peuvent participer au dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus, et que leur participation permettrait d'augmenter le nombre de femmes dépistées.

Par ailleurs, en matière de contraception, plus les sages-femmes sont nombreuses à conseiller des femmes, plus les chances de voir diminuer le nombre des IVG augmente.

Notre profession souhaite donc s'engager davantage dans des actions pluridisciplinaires visant à améliorer la santé de la femme. Par exemple, dans un partenariat avec les chirurgiens-dentistes pour les soins dentaires des femmes enceintes qui paraissent délicats à effectuer. La Fédération a impulsé un état d'esprit consensuel et une dynamique qui permettent de dépasser des litiges ou méfiances historiques. Notre objectif est que puissent enfin être exploitées à 100 % les compétences des sages-femmes au service des patientes, car en matière de périnatalité, en particulier, la France est en retard par rapport à d'autres pays ».



CONTACT

12 rue des Relais - 45190 Beaugency
MAIL : sagefemmeleroy@yahoo.fr

La Fédération des URPS : un lieu d'échanges et de propositions



Quoi de mieux, pour confronter des idées et faire avancer des projets, que d'organiser des forums ouverts à tous les acteurs de la Santé ? C'est ce que la Fédération des URPS du Centre-Val de Loire a entrepris avec une première rencontre, réussie, sur le thème « Accompagner le vieillissement », le 2 octobre 2014.

Plusieurs temps forts ont ponctué cette demi-journée, à La Passerelle de Fleury-les-Aubrais. Une intervention de Philippe Damie, directeur général de l'ARS du Centre-Val de Loire, puis un exposé de Francis Hebting, masseur-kinésithérapeute et préventeur sur la place et rôle essentiels des professionnels de santé libéraux face au défi du vieillissement, et enfin deux tables rondes.

La première, sur le dépistage du risque de la perte d'autonomie et sur les soins de ville, a permis de présenter le PAERPA, cette solution novatrice pour une prise en charge coordonnée de nos aînés en risque de perte d'autonomie, en présence de ses deux principaux « pilotes », le Dr Jean-Pierre Peigné pour l'URPS Médecins et Estelle Quéral pour l'ARS.

Au cours de la deuxième table ronde, consacrée à l'aménagement des lieux de vie et de transport, c'est un tour d'horizon complet des dispositifs, subventions et aides dont peuvent bénéficier des personnes âgées pour préserver leur auto-



nomie, qui a été effectué. Elle s'est déroulée en présence de représentants de conseils généraux (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher), de l'agglomération d'Orléans, de diverses agences ou institutions, du CISS (Collectif interassociatif sur la santé) et de l'architecte Michel L'heudé.

La Fédération des URPS prévoit d'organiser d'autres forums à l'avenir, notamment une journée consacrée à la santé des jeunes...